

À la séance du conseil du 4 mai :

- Le conseil municipal a mis à jour la liste des signataires officiels de la municipalité de Mont-Carmel : le maire, le maire suppléant, la directrice générale secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe;
- Conformément aux documents de soumission, le conseil municipal a accordé la prolongation du contrat de déneigement à Jean-Luc Rivard et fils Inc. pour la deuxième année d'option, soit la saison 2020-2021;
- Le conseil municipal a autorisé la vente du lot 6 363 082 situé au 27, rue des Cèdres et autorise la signature de l'acte de vente préparé par la notaire Dorisse St-Pierre.
- Le Règlement 308-2020 modifiant le 1er paragraphe de l'article 11.1 du Règlement 306-2020, a été adopté : Le taux de l'intérêt sur tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 15 % l'an pour l'exercice financier 2020 et commence à courir 5 jours après la date fixée d'un paiement. Les dates de versement des taxes municipales sont : le 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre et le 15 novembre. Le taux d'intérêt sur les taxes municipales est fixé à 0% à compter du 7 avril 2020 jusqu'au 30 juin 2020 inclusivement.



Pour tout document ou chèque à remettre au bureau municipal, une boîte aux lettres est maintenant installée à l'extérieur.

Il est important d'inscrire toutes les informations nécessaires afin que nous puissions vous identifier (matricule, nom, adresse, etc.). Le dépôt doit se faire sur les heures habituelles de travail, du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h30.



La municipalité est toujours en attente des mesures exigées par le gouvernement pour l'ouverture du camp de jour et de la piscine municipale. Par la suite, nous vous informerons de la décision du conseil.

À notre plus grand regret, nous devons vous annoncer que les festivités entourant les Mercredis du parc sont annulées pour la saison 2020.

➔ APPELEZ UNE MAMAN SEULE DE VOTRE ENTOURAGE



UNE HEUREUSE FÊTES DES MÈRES À TOUTES LES MAMANS!



BON RETOUR AU TRAVAIL



BON RETOUR À L'ÉCOLE



REST-0-PARC

Notre casse-coûte ouvrira ses portes le 21 mai!!

Commande sur appel pour emporter seulement.

Du jeudi au dimanche de 11h à 19h

(418) 498-2050 poste 107

NOUVELLES DATES D'OUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE KAMOURASKA

LA POCATIÈRE : LE SAMEDI 16 MAI: Mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h

SAINT-PASCAL : LE SAMEDI 16 MAI: Mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h

SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA : LE SAMEDI 16 MAI: Jeudi de 11 h à 20 h et les 1er et 3e samedis du mois de 8 h à 12 h.

Des consignes de distanciation devront être respectées sur le site. Vous devez respecter les exigences suivantes pour entrer sur le site :

- N'avoir aucun des symptômes associés à la COVID-19
- Avoir en votre possession une preuve de résidence, votre carte de crédit ou de débit et l'équipement nécessaires pour effectuer votre déchargement.
- Être capable de soulever sans l'aide des préposés les objets lourds que vous apportez à l'écocentre.
- Respecter la file d'attente sans chercher à dépasser les autres véhicules. NOTE : prévoir d'apporter de l'argent comptant lors de vos visites à l'écocentre de Saint-Alexandre-de-Kamouraska les samedis.

Testez
vos avertisseurs de fumée



Pour votre sécurité et celle de votre famille, et plus que jamais en cette période de confinement, il est essentiel de vous assurer que vos avertisseurs de fumée sont en bon état de fonctionnement.

Maintien de la date du **8 juin** pour les encombrants



LIGNE
INFO
CORONAVIRUS
1 877 644-4545



#ça va bien aller